

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

PROCES VERBAL

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15



Monsieur Christian DENIS constate que le quorum est atteint et laisse à Monsieur DHALLEINE, Maire de MERCK SAINT LIEVIN, nous accueillir dans sa commune pour la réunion de Comité Syndical de ce jour. Après les remerciements formulés par M. DENIS, la réunion débute par la lecture des pouvoirs et des excusés et l'adoption du compte-rendu de la précédente réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

QUESTION N°1 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur DUCROCQ est désigné secrétaire de séance.

QUESTION N°2 : Débat d'Orientation Budgétaire.

M. DENIS présente les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) il s'agit :

- D'informer les élus sur l'évolution de la situation financière du SmageAa,
- De discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le Budget Primitif.

Le SmageAa amorce son décollage. Intégration de la mission d'animation agricole, lancement des gros objets de lutte contre les inondations, mise en place d'un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, finalisation du projet casiers hydrauliques du marais : les grandes opérations des années à venir pour le SmageAa ont été lancées en 2006.

Bilan des opérations en 2006

Inondation

Le très important programme de travaux de lutte contre les inondations a démarré. Il s'agit de mobiliser le champ d'expansion des crues, c'est-à-dire utiliser au mieux des zones qui sont, ou pourraient être, inondables et présentent peu de vulnérabilité (par exemple des secteurs de prairie) afin de diminuer les risques pour les secteurs plus vulnérables tels que les secteurs bâtis. Le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement (St Martin Boulogne) assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, des études préliminaires à la réception des travaux. Le programme est chiffré à 6 500 000 €TTC en investissement qui sera échelonné sur plusieurs années (planning au 1^{er} semestre 2007).

Par ailleurs, les opérations complémentaires se poursuivent.

L'étude sur les vallons creux a été très instructive sur les impacts des aménagements de creuses et leurs limites, même si elle a abouti à abandonner l'idée d'aménager les deux sites qui avaient été pressentis. Un avenant a été passé pour poursuivre la définition d'aménagements sur un site plus favorable, et produire le guide d'accompagnement pour la régulation dans d'autres creuses du territoire.

En 2006, l'étude pour la résorption de désordres hydrauliques locaux a été confiée à Haskoning France. Elle porte sur 4 sites aux problématiques particulières.

Enfin, le SmageAa a pris dans ses missions l'animation agricole sur tout son territoire en embauchant au 1^{er} janvier 2006 le technicien agricole qui travaillait jusqu'alors au Parc naturel régional.

Sur ce volet, mais avec un double objectif de maîtrise des ruissellements et d'amélioration de la qualité de l'eau, le SmageAa a répondu et a été retenu à un appel à projet du MEDD pour la lutte contre l'érosion des sols. Pendant 5 ans, l'animation va être axée sur 9 sites pilotes identifiés, avec des moyens particuliers de l'Europe et de l'Etat (mais qui reste à préciser). En 2006, l'animateur a pu avancer sur les diagnostics de quelques sites.

Par ailleurs, il a animé le fonds d'aide au couvert hivernal pour la 3^{ème} saison, hiver 2006-2007.

Ressources- Qualité- Milieux

Cette année 2006, le Plan de Gestion de l'Aa et ses affluents a été élaboré. Il s'agit d'un programme ambitieux qui reprend tout ce qui pourra être mené par le SmageAa sur le volet

milieux naturels et anciens ouvrages de la rivière pour les 10 ans à venir. Et il permettra également de demander une déclaration d'intérêt général pour tous ces projets. Le SmageAa aura alors toute légitimité pour intervenir sur des propriétés privées dans le cadre des actions prévues. Dans cette attente, l'équipe d'entretien de rivière poursuit son travail sur l'Aa et ses affluents avec l'accord tacite des propriétaires.

Par ailleurs, le SmageAa a renouvelé son accompagnement des GDON pour la lutte contre le rat musqué.

Enfin, le dossier du moulin Snick dont le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes est toujours en cours pour la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.

Marais

La chargée de mission après 11 mois d'accompagnement des maraîchers a bouclé le montage de leurs dossiers techniques pour améliorer les capacités hydrauliques de leurs casiers. Elle a également sollicité les financeurs et a incité les porteurs de projet à intégrer l'ASAMA afin de construire un projet global. L'ensemble du dossier a depuis été transmis à l'ASAMA qui sera maître d'ouvrage.

A ce propos, M. BERTELOOT souligne que les maraîchers s'inquiètent de la lenteur de la mise en place du projet. M. DENIS répond à cela que le décès du président de l'ASAMA et les problèmes de santé de M. WARTELLE n'ont pas aidé pour l'avancement des dossiers. Mme BOUTEL répond que les dossiers sont remis à M. WARTELLE qu'il devait démarrer la procédure des marchés publics pour la consultation de géomètres. Mme LEFEBVRE reconnaît l'amélioration dans le travail pour les maraîchers mais déplore les inconvénients pour les agriculteurs en marais ouvert qui ne peuvent pas être indemnisés lorsque le marais est inondé. M. BERTELOOT rappelle que depuis la création des marais par les moines, les casiers ont toujours fonctionné pour aider les agriculteurs et les inondations dépendent du niveau du canal et du respect du protocole.

Rétrospective financière

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2004	2005	2006
Dépenses de fonctionnement	272 335 €	384 374 €	397 093 €
Evolution depuis n-1	/	+ 41%	+ 3%

Les dépenses de fonctionnements ont subi une très légère augmentation entre 2005 et 2006.

Les charges à caractère général représentent 8% de ces dépenses, elles sont nettement en baisse par rapport à 2005. Cela est du à la mise en place du système d'achat de fournitures pour l'équipe d'entretien de rivière. Il y a eu deux saisons de commandées en 2005, cela devrait se stabiliser à partir de 2006.

Les charges salariales et indemnités représentent plus de 80% des dépenses de fonctionnement. Les charges salariales ont augmenté de 10% en 2006 avec l'embauche de l'animateur agricole, et les contrats courts (chargé de mission marais et remplacement hydraulique pour décembre 2006).

Enfin, les dépenses de fonctionnement reprennent également les amortissements et le fonds d'aide au couvert hivernal.

Recettes de fonctionnement

	2004	2005	2006
Recettes de fonctionnement	944 357 €	613 629 €	634 340 €
Evolution depuis n-1	/	-35%	+ 3%

Les recettes de fonctionnement sont stables. Elles sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

Ces recettes sont largement supérieures aux dépenses (+37%) ce qui permet de constituer une réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de lutte contre les inondations.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2004	2005	2006
Dépenses d'investissement	54 407 €	80 188 €	36 609 €
Evolution depuis n-1	/	+47%	-54%

D'autres dépenses d'investissement sont engagées et devraient être mandatées avant la fin 2006. La dépense devrait être plus ou moins équivalente à celle de 2005. On y retrouve notamment les premières phases de maîtrise d'œuvre des projets hydrauliques.

Les premiers travaux n'ont pas pu avoir lieu, notamment du fait de contraintes techniques sur le projet "vallons creux".

Recettes d'investissement

	2004	2005	2006
Recettes d'investissement	/	685 422 €	278 228 €

A la recette 2006, il faut ajouter 550 828 € d'excédent 2005 qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement, sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

M. DENIS résume la situation parfaitement maîtrisée en fonctionnement, afin de favoriser l'investissement.

Prévision pour 2007

Projets pour 2007

Les différentes missions du SmageAa se poursuivent en 2007.

Une déclaration d'intérêt général sera demandée pour l'entretien de rivière et les travaux d'aménagement de rivière. Par ailleurs, les travaux sur les anciens ouvrages hydrauliques démarreront avec une étude "de franchissabilité" et propositions d'aménagement qui permettront de chiffrer et phaser les travaux nécessaires.

Si les délais le permettent, l'aménagement de la passe à poisson sur le moulin Snick devrait se faire en 2007.

Je souligne qu'il faut mettre la rivière à sec et respecter la loi sur l'Eau.

Côté agricole, l'animation de l'appel à projet du MEDD se poursuivra. La création de fonds d'aide "diguettes" sera envisagée avec le Parc naturel régional pour poursuivre ce qui avait démarré en 2000. Le fonds d'aide au couvert hivernal sera reconduit si cela reste possible d'un point de vue juridique.

Les travaux d'aménagement contre les crues seront définis en 2007. De premiers aménagements peuvent être envisagés pour cette année si les conditions, notamment foncières sont favorables. En tout état de cause, c'est en 2007 que l'on pourra établir un réel programme pluriannuel de réalisation.

M. MEQUIGNON demande si l'aide au couvert hivernal pourra être poursuivie ? A cela, M. PRETRE répond qu'il y a une évolution de la réglementation européenne qui regarde de près le financement des privés. D'autre part, la réglementation évolue par rapport aux élevages et aux plans d'épandage. La DDAF et DRAF sont conscients des bienfaits que le fonds du SmageAa apporte. Mme BOUTEL souligne que ces mesures agro-environnementales (M.A.E) sont déjà financées par l'Europe et ne pourraient pas être financées par d'autres structures.

M. MEQUIGNON propose de définir des zones où des actions seraient primordiales. On connaît la complexité des dossiers pour les agriculteurs. M. PRETRE répond que c'est le cas de l'appel à projet MEDD. Si le SmageAa est obligé d'arrêter le couvert hivernal, on peut espérer que les agriculteurs poursuivent car ils ont un intérêt pour l'exploitation. M. L. DEVULDER précise que la fédération de chasse continue à financer le couvert hivernal. Peut-être y a-t-il une convention ?

M. MEQUIGNON pense que la mesure est la même pour tous et que la fédération sera certainement contrainte de s'arrêter. M. DENIS annonce le bilan de cette année. Si on compare les chiffres des années 2005 -2006 :

- 2005 - 114 agriculteurs pour 1200 ha
- 2006 - 94 agriculteurs pour 1190 ha.

Le bilan est donc satisfaisant malgré le retard dans les récoltes.

M. MEQUIGNON demande si on connaît le pourcentage des agriculteurs qui n'utilisent que la mesure SmageAa? A cela, M. PRETRE répond 100% depuis 2005, puisque les agriculteurs dans le cadre d'un CTE ou CAD ne sont pas éligibles dans l'opération du couvert hivernal SmageAa.

Perspectives financières

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient rester globalement stables. A partir de 2007, les dépenses courantes sont mieux connues. Le besoin annuel peut être défini et les commandes se font sur cette base. Les charges à caractère général devraient être stables par rapport à 2006.

De même, pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modifier les effectifs du SmageAa. Ainsi ne seront prévues que les augmentations statutaires et les possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement dans leur mission.

Enfin, aucun endettement n'est prévu. Il n'y aura donc pas de charges financières.

Recettes de fonctionnement

Nous avons vu en Bureau Elargi, que la commune de Watten joue la solidarité et l'accord du président de la CASO, le maintien des participations de chaque structure adhérente est prévu au même niveau que les années précédentes. L'excédent permettra de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements.

De même que les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner. Certaines de ces subventions sont d'ores et déjà acquises.

Section d'investissement

Programme d'investissement

En 2007, les investissements seront essentiellement constitués par les études en cours (hydraulique) ou à lancer pour le plan de gestion de rivière (franchissabilité et évaluation).

Pour les aménagements hydrauliques, il reste quelques mois de conception des projets. Il faut ensuite prévoir la négociation foncière, le cas échéant les démarches réglementaires (Loi sur l'Eau, voire enquête publique), les consultations des entreprises de travaux. Et prendre en compte le fait que la fin d'année, l'hiver, n'est pas très favorable pour les travaux de ce type. Il paraît donc difficile de compter sur des réalisations de travaux courant 2007. Toutefois, dans le cas de conditions très favorables, la réalisation des premiers ouvrages en 2007 n'est pas exclue.

L'investissement le plus probable est celui de la passe à poisson et la stabilisation du seuil du barrage du moulin Snick à Blendecques.

Enfin, une petite part de l'investissement est prévu pour l'investissement "courant"(complément ou renouvellement de matériel technique et informatique).

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés.

M. MEQUIGNON précise que, d'ici fin 2007 on aura plus d'1 million d'€uros de réserve.

RESSOURCE – QUALITE – MILIEUX

QUESTION N°3 : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période de 2007-2016.

M. DUCROCQ donne lecture de la délibération qui résume le plan de gestion pour la période 2007-2016. L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2004 pour le Système d'Evaluation de la Qualité Physique du cours d'eau et complété par Julie Robilliard, stagiaire au SmageAa, début 2006 pour renouveler le plan d'entretien de l'Aa et de ses affluents, il a été proposé de rédiger un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents visant à atteindre pour 2015 le bon état écologique des masses d'eau, comme le demande la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000. Ce document a permis de définir un programme d'objectifs pour les dix prochaines années.

Le plan de gestion comprend 5 volets :

- Le plan d'entretien pluriannuel, qui définit et planifie le travail courant de l'équipe rivière,
- Le plan d'intervention pour lutter contre les espèces végétales invasives, dont le but est de réguler voire détruire les deux espèces invasives que l'on trouve sur les berges de l'Aa, à savoir les Renouées asiatiques et la Balsamine géante,
- Les actions de restauration des habitats aquatiques et de rétablissement de la continuité écologique, ce volet permettant de réaliser des actions ponctuelles sur des sites pilotes pour restaurer le milieu rivière et les berges et des actions plus ambitieuses comme aménager les ouvrages franchissables pour les poissons migrateurs,
- Le programme de reconquête de la ripisylve sur l'Aa et ses affluents, qui permettra de reconstituer une forêt des berges (ripisylve) plus importante car celle-ci est très faible sur l'Aa et nuit à la qualité du milieu,
- L'évaluation écologique qui permettra de déterminer si le plan de gestion apporte les résultats souhaités.

Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions s'élève à 3 148 200 € TTC pour les dix années. Ces actions sont subventionnables par nos différents partenaires (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Pas de Calais et la participation des particuliers à certains travaux) à hauteur de 54 %. Il resterait donc une part de financement du SmageAa qui s'élèverait à 1 461 675 € TTC pour les dix prochaines années, soit en moyenne 146 168 € TTC par an.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2007 -2016,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses liées à la réalisation du plan de gestion :
 - le plan d'entretien pluriannuel,
 - la lutte contre les espèces végétales invasives,
 - les actions de restauration des habitats aquatiques,
 - l'étude franchissabilité,
 - la suppression des vantelleries,
 - le programme de reconquête de la ripisylve,
 - l'étude d'évaluation écologique.
- d'autoriser le président à rechercher et à demander des subventions aux différents partenaires.
- d'autoriser le président à consulter les bureaux d'étude pour réaliser l'étude franchissabilité et demander des subventions aux différents partenaires.
- d'autoriser le président à signer des conventions dans le cas :
 - de plantations,
 - de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs,
 - de modification des franchissements,
 - d'aménagements piscicoles.
- d'autoriser le président à procéder au recouvrement des participations financières dans le cas de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.

Aucune abstention, ni observation, le plan de gestion est accepté à l'unanimité.

QUESTION N°4 : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents – Déclaration d'Intérêt Général

M. DUCROCQ donne lecture de la délibération concernant la Déclaration d'Intérêt Général concernant les travaux liés au plan de gestion de l'Aa et de ses affluents se font sur des parcelles privées. Afin de pouvoir réaliser ces travaux en tant que maître d'ouvrage public sur des propriétés privées et compte tenu de l'intérêt que présente le plan de gestion pour les milieux au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, il est indispensable de mettre en place une déclaration d'intérêt général (D.I.G.) du projet.

Cependant le plan de gestion étant très ambitieux et pouvant entraîner de nombreuses réactions des propriétaires, la Mission Inter Service de l'Eau souhaite qu'il y ait deux DIG pour le plan de gestion :

- La première concernant les volets :
 - Plan d'entretien pluriannuel,
 - Lutte contre les espèces végétales invasives,
 - Actions de restauration des habitats aquatiques,
 - Suppression des vantelleries,
 - Programme de reconquête de la ripisylve,
 - Evaluation écologique.
- La seconde concernant les travaux de rétablissement de la continuité écologique. Ce dossier ne sera déposable qu'une fois l'étude franchissabilité réalisée.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la Déclaration d'Intérêt Général et autorise

- le président à engager la mise en place d'une déclaration d'intérêt général pour les volets concernés par la première DIG à savoir :
 - Le plan d'entretien pluriannuel,
 - La lutte contre les espèces végétales invasives,
 - Les actions de restauration des habitats aquatiques,
 - La suppression des vantelleries,
 - Le programme de reconquête de la ripisylve,
 - L'évaluation écologique.
- Le président à signer toutes les pièces y afférant.

QUESTION N° 5 : Protection de berges – commune de Watten –Subvention pour la réalisation

M. DUCROCQ donne lecture de la question n°5 et invite le Comité Syndical à délibérer. Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections des berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

La commune de Watten a interpellé le SmageAa avec un projet de protection de berges du secteur du terrain de foot et du relais touristique. Un conseil technique a été apporté et aujourd'hui, suite à l'établissement des devis, la commune sollicite une participation financière du SmageAa à la réalisation de l'aménagement.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Apporter une participation (à hauteur de 20% de l'aménagement)
- Signer la convention correspondante.

QUESTION N°6 : Moulin Snick – demande de subventions

Monsieur MEQUIGNON donne lecture de la question 6

Pour le dossier du moulin Snick, le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes. Par contre, le dossier est toujours en cours pour la stabilisation du seuil et la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.

Ces travaux sont chiffrés comme suit au niveau avant-projet :

Stabilisation du seuil	61 000 €HT
Passe à poisson	25 000 €HT
Réhabilitation de la vanne et de la passerelle	8 000 €HT
Maîtrise d'œuvre réalisation (4,04 %)	3 798 €HT
Total investissement	97 798 €HT

Comme prévu dans la délibération du 21 juin 2006, une Déclaration d'Intérêt Général, compte tenu de l'importance des travaux vis-à-vis de la restauration des capacités piscicoles de l'Aa, et afin de permettre la maîtrise d'ouvrage publique sur un ouvrage privé, sera demandée dès préaccord de la MISE et du CSP sur le Projet.

M. HOCHART est étonné du coût de la passe à poissons. Mme BOUTEL répond qu'il s'agit de l'intérêt de l'étude de franchissabilité et de l'ouverture. Pour d'autres ouvrages, il pourra n'y avoir aucun coût. Mais ici, la passe est indispensable. M. BRACQ rappelle que le coût dépend de la hauteur de chute et par ailleurs, si les passe à poissons sont moins chères dans certaines régions, il s'agit là d'ouvrages préconstruits, standards.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

- engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux proposés par le maître d'œuvre : stabilisation du seuil, passe à poisson et réfection de la vanne de la roue et de la passerelle nécessaire à l'entretien,
- demander les subventions auprès des différents partenaires concernés.

QUESTION N° 7 : Maîtrise des ruissellements – commune de Nort-Leulinghem – subvention pour une étude d'aménagement

Question lue par M. MEQUIGNON. La commune de Nort-Leulinghem subit régulièrement des écoulements particulièrement gênants pour quelques habitants de la commune. Les eaux de l'ensemble du bassin versant traversent des jardins juste devant les habitations.

La commune, par le biais de la Communauté de communes qui a compétence, souhaite aménager le secteur pour éviter ces nuisances. Un devis a été demandé à un bureau d'étude pour rechercher des solutions d'aménagement à l'échelle du bassin versant. Ce devis est établi à 4 600 €HT.

L'ensemble du bassin versant étant sur le territoire de la communauté de communes, la compétence reste communautaire. Toutefois, le SmageAa peut être un partenaire technique (les techniciens ont déjà été impliqués dans la réflexion). Le SmageAa peut également apporter une participation financière sur l'étude d'aménagement. Les engagements de la communauté de communes et ceux du SmageAa seront fixés dans une convention. Une participation à hauteur de 20 % de l'étude est proposée.

En fonction des aménagements retenus et dans la mesure où ils répondent aux objectifs du S.A.G.E., le SmageAa pourra également participer au financement des travaux.

Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Apporter une participation à hauteur de 20 % de l'étude d'aménagement
- Signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES

M. DENIS a terminé les questions inscrites à l'ordre du jour. Il annonce que Mme BOUTEL va prendre des congés pour maternité, qu'il a fallu engager un remplaçant. 8 personnes ont été reçues par un jury composé de 3 personnes et 2 finalistes ont été départagés au profit de M. Allan YOTTE. M. YOTTE sera recruté en contractuel pour une durée de 6 mois. Il arrivera au SmageAa le 1^{er} décembre et suivra les dossiers "inondation".

Une commission Inondation sera programmée mi-décembre, notamment pour étudier la possibilité de réponse du SmageAa aux multiples demandes concernant des désordres hydrauliques locaux.

M. DENIS termine la séance et laisse la parole à M. DHALLEINE qui invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,

Christian DENIS